

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS ASSALIT Philippe à SAINT PAULET

## Description de l'établissement

---

Nom : ASSALIT Philippe  
Adresse : Lieu-dit "Le Caussanel" – parcelle ZC5  
Commune(s) : SAINT PAULET (11362)  
Activités : Non renseignée  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2024

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP41141080101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description<sup>1</sup> : Afin de préserver la mémoire de la pollution du site, en application de l'article L125-6 du code de l'environnement, un SIS (secteur d'information sur les sols) est créé sur l'ensemble des parcelles exploitées.  
Aussi, conformément à l'article L556-2 du code de l'environnement, tout projet d'aménagement ou de construction sur ce site devra faire l'objet d'une attestation, par un bureau d'études certifiés dans le domaine des sites et sols pollués, garantissant la compatibilité du projet avec l'état du sol.

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2024

Enjeux et environnement : Le site du projet est localisé à près de 40 km au sud-est de Toulouse et à environ 12 km au nord-ouest de la ville de Castelnaudary. Il prend place sur la commune de Saint-Paulet dont le territoire s'inscrit en limite nord-ouest du département de l'Aude, au sein du territoire du Lauragais.  
Le site est principalement entouré de terrains agricoles en exploitation ou non.

Description<sup>3</sup> : Monsieur ASSALIT Philippe a exploité une carrière de calcaire située au lieu-dit « Caussanel » sur la commune de Saint-Paulet dans l'Aude. L'exploitation de la carrière s'est achevée en 2001.

Depuis la fin de son exploitation, les parcelles de l'ancienne carrière font l'objet de dépôts de déchets variés (bois, plâtre, déchets dangereux...). Cette activité de stockage de déchets illégale a fait l'objet en 2006 d'un arrêté préfectoral ordonnant la fermeture du centre de stockage de déchets et d'un arrêté préfectoral imposant la réalisation d'un diagnostic initial de l'état de pollution du site avant

remise en état.

Les investigations réalisées ont mis en évidence des teneurs significatives en métaux, notamment en plomb (jusqu'à 970 mg/kg) et en hydrocarbures (jusqu'à 1800 mg/kg).

L'exploitant a fourni les attestations suivantes :

- ATTES-SECUR du 3 avril 2023,
- ATTES-MEMOIRE du 3 avril 2023,
- ATTES-TRAVAUX du 3 avril 2023 relatif au confinement des terres polluées.

Des actions de l'inspection des installations classées sont en cours sur les conditions de remise en état du site.

Dans l'attente, du fait de la présence des terres polluées sur site, un secteur d'information sur les sols (SIS) conformément à l'article L125-6 du code de l'environnement.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : ATTES-SECUR

ATTES-MEMOIRE

ATTES-TRAVAUX

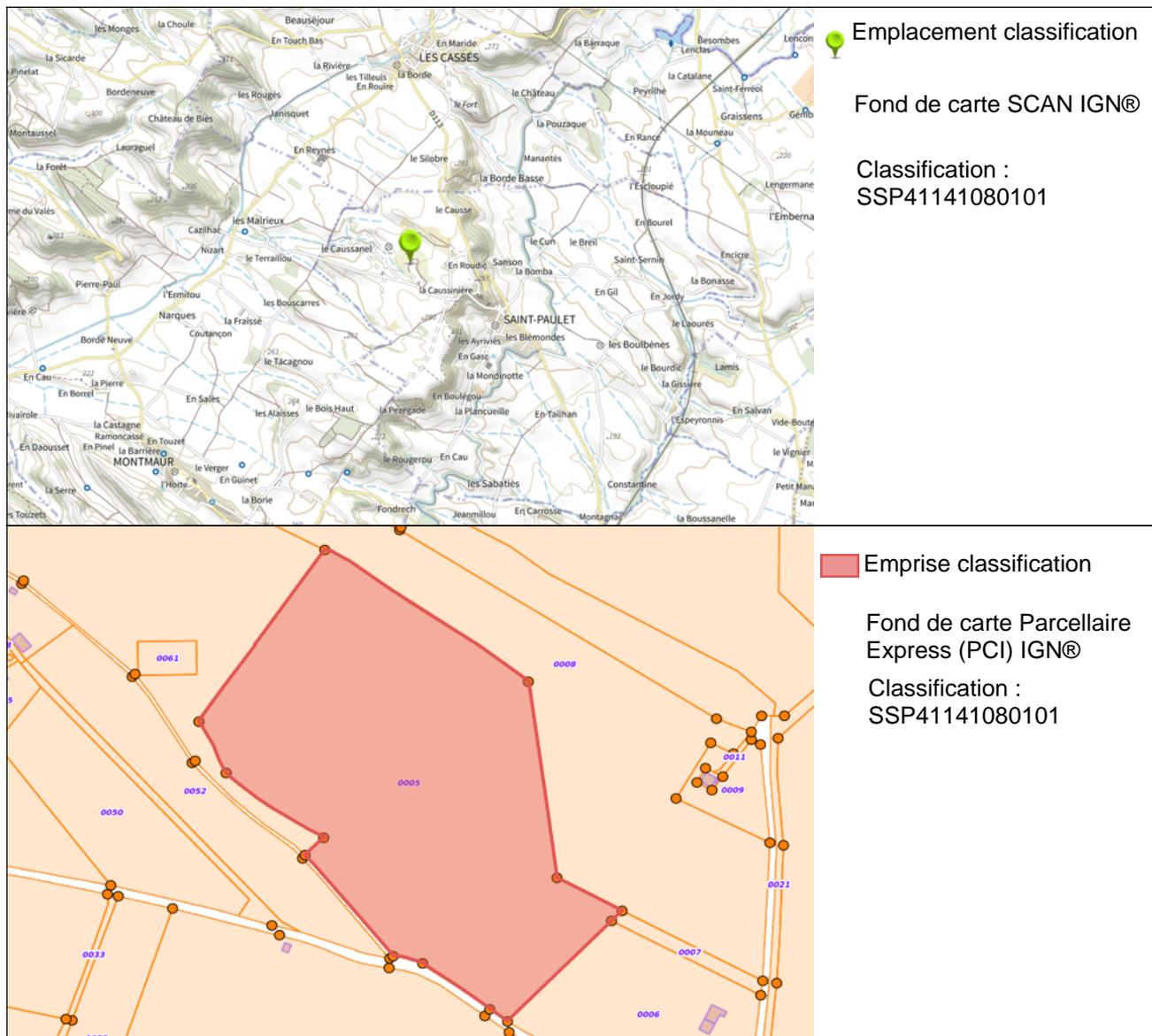
AP surveillance des eaux souterraines

## Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Saint-Paulet	1	ZC	0005	11

## Plans cartographiques :



Coordonnées du centroide  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 608273.637531635, Lat. : 6257400.266523092

Superficie estimée :

77212 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.